

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2008

Le 25 Septembre 2008 à 20 h 30 mn, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie-christine, M. MESSAL Guy, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude.

Absents excusés : M. CAGNAC Christian, Mme MIREY Manuelle, M. SEGUY Jean-Luc.

Mme Marie-Christine MARTY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les observations du Conseil sur le compte-rendu de la séance du 12 août 2008 ; aucune observation n'est faite et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il rend ensuite compte des décisions prises par délégation du Conseil depuis la dernière réunion :

* 13/08/2008 : décision par délégation pour fixer les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1/09/2008 :

2.80 € : les repas élève, **4.20 €** : repas enseignant ou autre intervenant dans le cadre scolaire ou péri scolaire, **4.20 €** : jeune en contrat de formation post scolaire et foyer mas de la Tour, **0.50 €** : tarif garderie matin, **0.50 €** : tarif garderie soir, **0.60 €** : tarif goûter enfant section maternelle, **0.30 €** : tarif goûter élève (1^{ère} année, petite section maternelle).

* 20/08/2008 : décision par délégation pour modifier la régie cantine, notamment le montant du fonds de caisse.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour.

1°) Attribution des marchés concernant les travaux de restauration de la Chapelle ST QUIRIN :

M. le Maire rappelle le montant des travaux estimés par les architectes Duchêne Gaëlle et Sartre Marion à 78 369.06 € HT.

Il retrace les différentes étapes de dévolution de ce marché en procédure adaptée :

- avis d'appel à la concurrence publié le 4 Juin 2008 avec remise des offres le 30 Juillet.
- réunion de la commission d'appel d'offres, le 31 Juillet pour l'ouverture des plis ;
- le 18 août : analyse des offres établie et remise par les architectes.
- le 2 septembre : réunion de la commission pour examiner et proposer les attributions de lots.

G. Messal, représentant le Maire à la commission, récapitule au conseil le montant des offres pour l'ensemble des 5 lots et le classement établi et proposé par la commission après analyse des offres des maîtres d'œuvre.

Après examen et délibération, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les marchés suivants (montant HT) :

Lot 1 : Maçonnerie : Entreprise CORREA à Toulouse : 9 814.35 €,

Lot 2 : Décor peint : Atelier d'Antan à Marquefave (31) : 14 795.25 €,

Lot 3 : Electricité : **Entreprise FAUCHE à Lafrançaise: 5 549 €**,

Lot 4 : Menuiserie : **Entreprise POUGET Philippe à Montdoumerc : 17 373 €**,

Lot 5 : Chauffage : **Entreprise Deleste à La Séguinière (49) : 14 304.54 €**.

2°) Attribution du marché pour l'aménagement sécurité abri bus chemin de la Garenne :

M. le Maire rappelle le montant des travaux estimés par le Maître d'œuvre, la D.D.E.A à 22 197.76 € TTC.

Il récapitule les étapes de dévolution de ce marché en procédure adaptée :

- avis d'appel public à la concurrence : 2 juillet 2008, remise des offres le 11 août 2008 à 12 heures ; réunion de la commission d'appel d'offres le 11 août à 14 h,
- analyse des offres fournie le 2 septembre à 14 h, à l'occasion de la deuxième réunion de la commission pour examiner et proposer l'attribution du lot unique.

M. le Maire énonce le montant des offres de prix pour ce lot, et indique la proposition de la commission après analyse avec le maître d'œuvre.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de travaux avec **l'entreprise SEGUY TP pour 19 767.49 € TTC.**

3°) Attribution du marché de réfection du pluvial place du Balat et place du Sol :

M. le Maire rappelle le montant des travaux estimés par le maître d'œuvre (D.D.E.A) à 77 441 € TTC.

Les étapes de la procédure adaptée sont identiques à celles concernant les travaux d'aménagement de sécurité de l'abri-bus au chemin de la garenne.

M. le Maire énonce le montant des offres de prix, et indique la proposition de la commission après analyse avec le maître d'œuvre.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de travaux avec **l'entreprise LMTP à Valroufié pour 51 344.28 € TTC.**

4°) Attribution du marché de l'aménagement de sécurité des entrées sud de Lalbenque :

M. le Maire rappelle que cette opération fait partie d'un groupement de commandes avec une partie des travaux sous maîtrise d'ouvrage commune et une autre partie maîtrise d'ouvrage du Département, pour un montant estimatif de travaux de **483 997.28 € TTC (commune) et 339 484.60 € TTC (département).**

Suite à la délibération du 18/04/2008 autorisant la signature de la convention de création du groupement de commandes, le Département a pris en charge l'ensemble des étapes de la procédure de dévolution du marché en appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres du 16 septembre 2008 a rendu sa décision pour l'attribution du marché. M. le Maire rend lecture à l'assemblée du procès-verbal.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché avec **l'entreprise GUINTOLI et la SARL DATAR (co-traitant) pour 392 104.62 € TTC.**

5°) Délibération suite à l'enquête publique (plan local d'urbanisme) :

M. le Maire rappelle la procédure de modification et de révision du PLU.

G. Messal, adjoint délégué à l'urbanisme présente les résultats de l'enquête publique, le bilan de la concertation et le règlement écrit et graphique.

Dans la modification, les changements concernent la réalisation des projets de la truffière des Grèzes et de la nouvelle station d'épuration, ainsi que deux modifications du règlement des zones N et A.

Dans la révision simplifiée, les changements concernent la rectification d'erreurs matérielles, ainsi que la réalisation des constructions présentant un intérêt général pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la révision simplifiée et la modification du Plu.

6°) Convention avec le Centre de Loisirs sans hébergement pour la fabrication de repas :

M. le Maire indique que le Centre de loisirs sans hébergement (Padelou-Pom) bénéficie depuis la rentrée scolaire de la fourniture des repas par la cantine scolaire, les mercredis et les vacances scolaires, moyennant le prix du repas enfant (2.80 €). Chaque fin de mois, une facture sera adressée au CLSH pour règlement. Une convention pour la fourniture de repas est à conclure. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à la signer.

7°) Convention de location avec la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE pour le changement de local du Centre de Loisirs ;

M. le Maire indique le départ du CLSH des locaux du gymnase, pour les salles modulaires partagées avec la garderie péri scolaire, et l'accès au réfectoire pour la pause déjeuner. Un avenant au contrat de location sera proposé à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, les autres modalités du contrat restent inchangées.

De plus, il est prévu l'installation d'un bureau supplémentaire destiné à la directrice du CLSH, à proximité des locaux en place.

7°) Attribution de subventions aux associations ;

Deux subventions sont accordées :

- Association du Football-club de Lalbenque-Fontanes, pour l'organisation du Challenge Delacoux : 500 €,
- Association « cours et cause toujours » : 150 €.

8°) Paiement à l'investissement d'équipement pour la cuisine ;

Dans le cadre de l'équipement de la cantine scolaire mis en place à cette rentrée 2008, deux biens ont une valeur inférieure à 500 € TTC et nécessitent une délibération pour le paiement à l'investissement : bacs gastronome : 406.87 € et échelle de stockage : 376.74 €) ;

Pour l'équipement de la 7^{ème} et nouvelle classe (situé dans les anciens locaux du CLSH), besoin d'un tableau triptyque d'un montant de 380.65 € TTC.

9°) Questions Diverses

- Rentrée des classes : C. Martinez fait le point sur la rentrée aux écoles publiques. Quelques 235 enfants sont inscrits (élémentaire : 152 ; maternelle : 83)

La 7^{ème} classe à l'école élémentaire a été créée suite à la visite de l'inspecteur de circonscription le jour de la rentrée. La diligence des services municipaux a permis l'installation de ces élèves le lendemain dans de bonnes conditions.

Une réflexion va être menée quand à l'extension du réfectoire qui s'avère trop exigü.

Le parking de l'école maternelle va être légèrement agrandi en bordure de propriété.

- Gendarmerie : afin de réaliser des économies d'énergie, une partie des anciens convecteurs électriques vont être remplacés par des radiateurs radiants.

- Sécurité routière : P. Pinsard présente les diverses installations des panneaux permettant de réglementer la vitesse sur quelques voies communales.

- Salle des fêtes : S. Boissel présente le projet de rénovation des sanitaires de ce bâtiment afin de mettre en place un sanitaire public accessible de l'extérieur pour les personnes à mobilité réduite.

- Véhicules de services : les services municipaux (techniques et administratifs) vont être dotés de véhicules lorsqu'il auront à effectuer des déplacements dans le cadre de leurs missions.

A. Dayma présente les propositions à savoir l'achat d'une fourgonnette Kangoo et d'une berline (Clio).

- 11 novembre 2008 : la cérémonie de l'armistice aura bien lieu le jour même, le mardi 11 novembre 2008. Le conseil municipal souhaite s'associer aux travaux réalisés par l'association « Les Amis de Lalbenque » pour marquer ce 90^e anniversaire. Afin de le commémorer avec plus d'éclat, toute la population est invitée à 11h30 aux monuments aux morts de Lalbenque.
- Une convention est proposée par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque en vue de rémunérer les actions internes d'entretien effectuées par l'équipe technique municipale. Autorisation est donnée au Maire pour signer la dite convention.
- En matière fiscale : dégrèvement relatif à la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs, à compter du 1/01/2009 pour 5 ans.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.